



TARIFS saison 2025/2026

EVEIL MUSICAL

	Droit d'inscription	Droit de scolarité	Total Annuel
Commune d'Hénin-Beaumont Personnes non imposables et leurs enfants jusque l'âge de 15 ans inclus (1)	10€	0€	10€
Commune d'Hénin-Beaumont Personnes imposables	10€	10€	20€
Communes de la C.A.H.C.	10€	10€	20€
Communes hors C.A.H.C.	10€	20€	30€
Communes d'Hénin-Beaumont et communes extérieures Enfants ou adultes en situation de handicap (1) -Demandeurs d'emploi et leur(s) enfant(s) (1)	Gratuité	Gratuité	Gratuité

(1) Sur présentation d'un justificatif en cours de validité

INITIATION MUSICALE - INSTRUMENTALE - VOCALE- ART DRAMATIQUE

ENFANTS et ADULTES

	Droit d'inscription	Droit de scolarité (2)	Total Annuel
Commune d'Hénin-Beaumont Personnes non imposables et leurs enfants jusque l'âge de 15 ans inclus (1)	10€	20€	30€
Commune d'Hénin-Beaumont Personnes imposables	10€	20€	30€
Communes de la C.A.H.C.	10€	30€	40€
Communes hors C.A.H.C.	20€	40€	60€
Communes d'Hénin-Beaumont et communes extérieures Enfants ou adultes en situation de handicap (1) -Demandeurs d'emploi et leur(s) enfant(s) (1)	Gratuité	Gratuité	Gratuité

(1) Sur présentation d'un justificatif en cours de validité

(2) Un tarif dégressif de 50% s'applique sur les droits de scolarité à partir du 2^{ème} membre d'une même famille ou pour un élève exempté du cours de formation musicale ou ne faisant pas de pratique instrumentale

Location d'un instrument pour l'initiation instrumentale

	Enfant	Adulte
Commune d'Hénin-Beaumont	Gratuité	30€
Communes de la C.A.H.C.	Gratuité	30€
Communes hors C.A.H.C.	Gratuité	30€

A partir de l'ENTREE en 1^{er} CYCLE - INSTRUMENTAL - VOCAL- ART DRAMATIQUE

ENFANTS et ADULTES

	Droit d'inscription	Droit de scolarité (2)	Total Annuel
Commune d'Hénin-Beaumont Personnes non imposables et leurs enfants jusque l'âge de 15 ans inclus (1)	10€	20€	30€
Commune d'Hénin-Beaumont Personnes imposables	10€	30€	40€
Communes de la C.A.H.C.	10€	60€	70€
Communes hors C.A.H.C.	20€	80€	100€
Communes d'Hénin-Beaumont et communes extérieures Enfants ou adultes en situation de handicap (1) -Demandeurs d'emploi et leur(s) enfant(s) (1)	Gratuité	Gratuité	Gratuité

(1) Sur présentation d'un justificatif en cours de validité

(2) un tarif dégressif de 50% s'applique sur les droits de scolarité à partir du 2^{ème} membre d'une même famille ou pour un élève exempté du cours de formation musicale ou ne faisant pas de pratique instrumentale.

Location d'un instrument à partir de l'entrée en 1^{er} cycle

	Enfant	Adulte
Commune d'Hénin-Beaumont	30€	30€
Communes de la C.AC.H.	40€	50€
Communes hors C.AC.H.	40€	60€

PRATIQUE COLLECTIVE UNIQUEMENT

Commune d'Hénin-Beaumont Communes de la C.A.H.C. Autres communes extérieures	Gratuité
---------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

A partir d'une DEUXIEME PRATIQUE INDIVIDUELLE (Instrumentale-vocale-art dramatique)

Commune d'Hénin-Beaumont	Gratuité
Communes de la C.A.H.C.	10€ par discipline supplémentaire
Autres communes extérieures	

CAS PARTICULIERS

- Le tarif Héninois s'applique pour les enfants des agents ou les agents travaillant sur le territoire communal
- Le tarif Héninois s'applique pour les enfants des enseignants et les enseignants des écoles, collèges et lycée du territoire communal

Vu pour être annexé à la décision du Maire

n° 2025-290 du 3 juin 2025

Steeve BRIOIS,



Maire d'Hénin-Beaumont
Conseiller Départemental du Pas-de-Calais